

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

4 JUIN 2009

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Aménagement de la  
place des coteaux du Bel  
Air – Acquisition des  
locaux commerciaux et  
versement d'une  
indemnité**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 5 juin 2009  
par voie d'affichages  
notifié le 16 juin 2009  
transmis en Sous-Préfecture  
le 10 juin 2009  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 1er juillet 2009

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



François LANSIART

L'an deux mille neuf, le 4 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 28 mai deux mille neuf, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur CHARREAU à Monsieur SOLIGNAC  
Madame KARCHI-SAADI à Madame de JOYBERT

Secrétaire de Séance :

Madame PERNOD-RONCHI

**N° DE DOSSIER** : 09 D 04

**OBJET** : AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DES COTEAUX DU BEL AIR -  
ACQUISITION DES LOCAUX COMMERCIAUX ET VERSEMENT D'UNE  
INDEMNITÉ

**RAPPORTEUR** : Monsieur STUCKERT

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

**NOTE DE SYNTHÈSE**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye a lancé le projet de réaménagement de la place des Coteaux du Bel Air, qui permettra la revitalisation des espaces et des équipements publics existants.

Pour la réalisation de ce projet, la Ville poursuit l'acquisition de l'ensemble des commerces et a pris contact avec chacun des propriétaires et exploitants demeurant en activité sur la place.

Parmi eux, le propriétaire et exploitant de la Brasserie « Le Clavecin » a été reçu et une offre lui a été faite sur la base de l'évaluation réalisée par France Domaine sur la valeur de sa propriété. Cette offre se compose :

- d'une somme de 283 500 € net vendeur pour l'acquisition des murs de sa propriété,
- d'une indemnité d'éviction de 136 500 € pour le fonds de commerce,
- des indemnités de licenciement du personnel, estimées à ce jour à 16 000 €.

Le montant de l'offre, acceptée par Monsieur CHARDONNET, s'élève au total à 436 000 €.

**DÉLIBÉRATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'acquisition du local de Monsieur CHARDONNET au prix de 283 500 €,

APPROUVE le versement à Monsieur CHARDONNET de la somme de 136 500 € à titre d'indemnité d'éviction,

APPROUVE le versement à Monsieur CHARDONNET des indemnités de licenciement du personnel, estimées à ce jour à 16 000 €,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ces transactions, notamment les actes notariés à intervenir.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,  
Conseiller Général des Yvelines

  
Maurice SOLIGNAC